



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28/09/2007

**Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération
Niortaise (SEMTAN) - approbation d'un nouveau mode de
Direction Générale**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE
- Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne
pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM -
Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme
Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070346

DREMOS

**Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération
Niortaise (SEMTAN) - approbation d'un nouveau mode de
Direction Générale**

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

En 2006, le Conseil de Communauté a décidé la création de la Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise (SEMTAN).

Par délibération en date du 23 octobre 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de 150 actions de la SEMTAN pour un montant global de 1 500 € (150 actions à 10 € valeur unitaire) et a désigné Monsieur Gilles Frappier comme représentant de la ville pour siéger au conseil d'administration de la SEM.

Lors de sa réunion constitutive du 14 décembre 2006, le Conseil d'Administration de la SEMTAN a choisi, conformément à l'article 23 de ses statuts, de retenir le mode de direction de la SEM composé d'un Président et d'un Directeur Général, tous deux désignés parmi les membres du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général, désigné lors de cette réunion, a déposé sa démission auprès de la SEMTAN, qui l'a acceptée.

Face à cette situation, le Conseil d'Administration de la SEMTAN, lors de sa réunion du 13 septembre 2007, a émis le souhait de modifier le mode de Direction de la SEM en regroupant les fonctions de Directeur Général et de Président de la SEM en un Président Directeur général.

Cette possibilité, offerte par l'article 23, alinéa 3, des statuts, précise toutefois, qu'à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur une modification ne pourra intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification.

Par ailleurs, Monsieur Gilles Frappier est susceptible de se voir confier, au-delà de son rôle de mandataire de la ville de Niort, des fonctions spécifiques pour le compte de la SEM. Or, l'exercice de telles missions est soumis à l'autorisation préalable du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le nouveau mode de direction de la SEMTAN en regroupant les fonctions de Directeur Général et de Président de la SEM en un Président Directeur général, conformément à l'article 23 des statuts.
- Autoriser Monsieur Gilles FRAPPIER à accepter, en qualité de représentant de la ville de Niort, tout mandat éventuel qui pourrait lui être confié par la SEMTAN pour son compte.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gérard NEBAS